

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Ca	dre reserve a l'autorite environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
26/09/2022	26/09/2022	F09322P0287
	1. Intitulé du projet	
Réalisation d'un ensemble de logements sur	la commune de Bormes-Les-Mimosas (83)	
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	URBAT PROMOTION	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	LAURENT Jean-Christophe	
RCS / SIRET 3 5 2 5 8 8 7 2	2 7 0 0 0 5 2 Forme juridique	SAS
loignez	à votre demande l'anneve obligatoire	n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie		Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie				
	•	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)				
		Réalisation d'un projet immobilier, dans la commune de Bormes-Les-Mimosas, au				
		chemin Saint-Victor.Le projet concerne deux zones d'implantations distinctes mais				
	de l'article R. 111-22 du code de	voisines :1. Sur un terrain de 14 210 m², le projet prévoit la réalisation de 124				
		logements, répartis sur 4 bâtiments A B C et D, ainsi que 5 villas individuelles : SDP de				
	de l'article R. * 420-1 du même code	7736.22 m². 2. Sur un terrain de 15 308 m², le projet prévoit la réalisation de 34 villas				
	supérieure ou égale à 10 000 m2 ».	individuelles: SDP de 2684.88m².				
		La SDP totale du projet est de 10 421 .1 m².				

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la construction d'un ensemble immobilier de 168 logements composés de 4 bâtiments collectifs en R+2 implantés sur la zone Nord de la parcelle et de 8 bâtiments collectifs en R+1 situés au centre et sur la partie Sud du terrain. Le cordon bâti de logements sur 2 niveaux permet de libérer un espace vert au centre de la parcelle à destination de l'ensemble des bâtiments de la résidence où sont également implantés une piscine, une plage, un poolhouse, un local 2 roues et des aires de jeux. Le parking souterrain est positionné à l'aplomb des 4 bâtiments précédemment décrits (il est parfois en débord du RDC). Une voie centrale aménagée de places extérieurs et d'espaces verts aménagés dessert l'ensemble de la parcelle et les 6 petitscollectifs. Ces bâtiments, de taille réduite, concentre un maximum de 8 logements par unité en R+1. Des jardins privatifs sont aménagés au rez-de-chaussée. Leur implantation permet un aménagement largement paysagé des abords directs. Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

4.2 Objectifs du projet
Répondre à la demande de la commune en terme de logements
Créer des ensembles résidentiels en accord avec les enjeux environnementaux, et en accord avec le paysage naturel existant
Offrir un cadre de vie agréable aux futurs habitants
Assurer la sécurité et le conforts des habitants
Utiliser un espace où la viabilité du terrain sera facilité par les réseaux existants présents à proximité.
· · · ·
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux La réalisation de ce projet va engendrer des travaux de terrassement, d'abattage d'arbres et de construction.
Des aménagements paysagers et de voiries sont prévus afin d'améliorer la desserte de la structure et l'accès au site.
Des amenagements paysagers et de voiries sont prevus ann d'amenorer la desserte de la structure et l'acces au site.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Le projet sera le lieu de vie de plusieurs ménages.
Il sera exclusivement résidentiel.
Le fonctionnement du site sera donc basé sur des activités domestiques et des allers et venues.
Le fonctionnement du site seru done buse sur des activités domestiques et des aliers et vendes.

	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera- pentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisc									
Permis de construire										
	projet et superficie globale de l'opération - préciser le									
Terrain d'accueil du projet	deurs caractéristiques	Valeur(s) 14338 m²+ 15308 m²								
SDP créée		10421.1 m ²								
4.6 Localisation du projet										
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹ Long ° _	_'" Lat ° ' " _								
Commune de Bormes les Mimosas	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)									
Parcelles : AO 322-326-324-327	et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b),									
	22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du									
	code de l'environnement :									
	Point de départ :	_'"_ Lat ° ' "_								
		_								
	Communes traversées :									
J	oignez à votre demande les annexes n° 2 à	6								
4.7 S'agit-il d'une modification/eyten	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X								
4.7.1 Si oui, cette installation o	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluat	ion Out								
environnementale ?		Oui Non X								
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme										
différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut										

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone d'inventaire. Les ZNIEFF les plus proches sont : ZNIEFF 1 "930012528 FORÊT DU DOM" à 1.5 km et ZNIEFF 2 "930012515 MAURES LITTORALES" à 1 km.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		BORMES LES MIMOSAS
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI), approuvé depuis le 21/11/2000.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Selon l'Atlas des Zones Inondables de PACA, le sud du secteur d'étude est situé dans le lit mineur de la rivière « Le Batailler ». Selon le zonage en vigueur de ce PPRI, le secteur d'étude est localisé en dehors du zonage réglementaire. Il n'apparait donc pas concerné par des risques inondations.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le secteur d'étude n'est situé dans aucune zone Natura 2000. La ZSC /ZPS la plus proches est "FR9301613 Rade d'Hyères / FR9310020 lles d'Hyères" située à 2.1 km.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		La réalisation de nouveaux logements va impliquer des besoin en eau potable pour l'ensemble des foyers.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	×		La réalisation d'un cadrage environnemental a permis de conclure sur des enjeux modérés à faibles sur le volet biodiversité. Le site est homogène et dominé par des espaces ouverts de type prairies (anciens espaces agricoles). Les zones à enjeux sont situées en périphéries et la plupart pourra être évitée. Le porteur de projet s'engage sur plusieurs prescriptions ne faveur de la biodiversité comme notamment la respect du planning travaux, au regard du cycle biologique des espèces.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Le terrain se situe dans le quartier de la Plaine Centrale de la ville de Bormes- Les-Mimosas dans le Var. Les parcelles constitutives du foncier sont dans les zones 1AUA et 1AUB du PLU en vigueur sur la commune. Le terrain a un dénivelé mineur et est peu boisé. Les abords directs sont essentiellement composés de champs, de terrain vagues et de maisons individuelles clairsemées. L'accès se fait depuis la limite Ouest le long de la Route de Cabasson.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?			Selon les données fournies par Géorisques, le secteur d'étude n'est pas exposé à des risques naturels (voir cadrage).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Des déplacements seront liés à la fréquentation du site par les nouveaux habitants.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		×	Le projet va engendrer des nuisances sonores en phase chantier. Lors de la phase de fonctionnement, les nuisances seront dues à la fréquentation du site par les habitants. Les nuisances seront donc limitées.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		Le projet va engendrer des vibrations en phase chantier. Le sol est sablonneux, ce qui limitera les vibrations (par rapport à un sol rocheux).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Des luminaires seront présents au niveau des voiries afin de mettre en évidence les zones de passage. Les villas pourront émettre des sources lumineuses au niveau des jardins. Cependant, dans sa globalité, le projet n'est pas de nature à produire de la pollution lumineuse. De plus le porteur de projet, s'engage à mettre en place des luminaires adaptés à la faune nocturne, et mise en place d'horloge et détecteurs de présence.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X		Raccordement au réseau EU avec canalisation Ø160 vers réseau public. Raccordement EP =Bassin de rétention enterré / noues paysagères / bassin aérien. Les mesures vis à vis de la prolifération du moustique tigre seront prises.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Gestion des ordures ménagères : un local d'ordures ménagères est aménagé à l'entrée de la parcelle pour permettre l'entreposage de 12 bacs de 660L. Siphon EU au sol. Relevé par le service entretien de la copropriété par présentation des bacs sur le trottoir aux jours de collecte.

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	Le secteur d'étude est exempt de constructions et d'activités humaines à ce jour.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
_	<u> </u>			
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	quels	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Prises en compte des enjeux biodiversité et mise en place de mesures visant à limiter au maximum les impacts sur la biodiversité (en amont et pendant le chantier, et aussi pendant le fonctionnement du site).

Mise en place aménagements paysagers visant une insertion douce, progressive et conservatrice du projet, vis à vis des espaces naturels environnants et de enjeux biodiversité. La portion d'espaces verts permet de fortement limiter l'imperméabilisation du site.

Mise en place d'aménagements paysagers en rapport avec l'ambiance méditerranéenne et la problématique du changement climatique.

L'ensemble des mesures est énoncé dans le cadrage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de projet est situé dans la commune de Bormes-Les-Mimosas sur un site accessible depuis le chemin Saint-Victor. Actuellement le secteur de projet est dominé par des espaces ouverts, de type prairies, qui sont à l'origine d'anciens espaces agricoles. Le secteur est exempt de construction et est peu boisé (ourlets boisés en périphérie seulement).

Conscient des enjeux environnementaux de la région, un pré-diagnostic faune flore a été réalisé afin de cibler les enjeux potentiels sur le secteur d'étude. Ils sont jugés MODERES à FAIBLES. Des mesures en faveur de la biodiversité, et du paysage sont prises dans le cadre du projet présenté. Les INCIDENCES post mesures sont évaluées à faibles aussi bien sur la biodiversité, que sur le paysage. Une évaluation environnementale n'apparaît donc pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Cadrage environnemental et pré-diagnostic faune - flore (EVEN CONSEIL)

Plan masse du projet

Plans détaillés du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Montpellier

le, 26/09/2022

Signature